

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE D'ECHOPEN O1® ET D'ACCES A ECHOPEN ON® ET ECHOPEN XP®

*Veillez lire attentivement les présentes conditions générales de vente de la sonde d'imagerie échographique echOpen O1®, de l'abonnement à l'application echOpen On® et à l'application echOpen XP®. En procédant à l'achat de ces produits, vous reconnaissez et vous acceptez que les présentes CGV et les Conditions Générales d'Utilisation (telles que définies à l'article 2 ci-dessous) constituent un contrat juridiquement contraignant que vous vous engagez à respecter dans l'ensemble de ses dispositions.*

### 1 OBJET

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (« **CGV** ») fixent les conditions de vente de la sonde echOpen O1® par la société echOpen Factory, société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé 1 place du Parvis de Notre-Dame, 75004 Paris France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 882 017 346 (« **echOpen** », « **nous** » et « **notre** ») à ses clients, qui sont exclusivement des professionnels de santé répondant aux conditions fixées à l'article 3.1 des présentes (le « **Client** », « **vous** » et « **votre** »).
- 1.2 EchOpen a développé echOpen O1®, une sonde d'imagerie échographique portable tri-fréquence (la « **Sonde** »), connectée au smartphone du client/praticien permettant, via l'application echOpen On®, de bénéficier de conditions de diagnostic améliorées et, le cas échéant, de conserver les images collectées avec la Sonde. La Sonde et l'application echOpen On® (hormis la conservation des images collectées avec la Sonde) constituent chacun des dispositifs médicaux (les « **Dispositifs** ») dont le marquage CE certifie qu'ils sont conformes aux exigences du règlement (UE) 2017/745.
- 1.3 Les CGV et les Conditions Générales d'Utilisation (telles que définies à l'article 2 ci-après) y compris la Politique relative à la protection des données personnelles annexée à ces dernières, accessibles sur ce lien [echopen.com/protectiondesdonnees](http://echopen.com/protectiondesdonnees), constituent le contrat régissant la vente des Dispositifs au Client par echOpen et, le cas échéant, l'accès aux fonctionnalités additionnelles et optionnelles d'echOpen On® de conservation des images collectées avec la Sonde et à echOpen XP® (ci-après les « **Services Digitaux** ») (le « **Contrat** »).
- 1.4 Les présentes CGV ont été communiquées et mises à la disposition du Client conformément aux dispositions de l'article L. 441-1 du Code de commerce. Toute commande des Dispositifs et, le cas échéant, d'accès aux Services Digitaux réalisée par le Client auprès de la société echOpen et leur utilisation implique l'adhésion sans réserve du Client au Contrat.
- 1.5 En cas de divergence entre les Conditions Générales d'Utilisation et les CGV, les stipulations des Conditions Générales d'Utilisation prévaudront.

- 1.6 Le fait que la société echOpen ne se prévale pas, à un moment donné ou pour une question spécifique, des stipulations des CGV, ne peut en aucun cas être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
- 1.7 EchOpen se réserve la faculté de mettre à jour périodiquement les CGV et/ou les Conditions Générales d'Utilisation ainsi que la Politique relative à la protection des données personnelles, sous réserve d'en informer au préalable les utilisateurs des Dispositifs et des Services Digitaux à qui il sera demandé de confirmer leur accord avec ces modifications.

## 2 DÉFINITIONS

2.1 « **echOpen On®** » signifie l'application echOpen On® conçue, exploitée et mise à jour par la société echOpen, qui est téléchargeable sur les stores d'application mobile, activable par un code d'accès individuel, et nécessaire à l'utilisation de la Sonde.

2.2 « **echOpen XP®** » signifie l'application echOpen XP® conçue, exploitée et mise à jour par la société echOpen, qui est téléchargeable sur les stores d'application mobile et activable par un code d'accès individuel.

2.3 « **Autorité Compétente** » signifie toute autorité de contrôle en charge de la santé et de la sécurité publique, et de la supervision de votre pratique professionnelle, notamment l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) et les agences régionales de santé (ARS).

2.4 « **Conditions Générales d'Utilisation** » désigne les conditions générales régissant l'accès à et l'utilisation des Dispositifs et, le cas échéant, des Services Digitaux par le Client, accessibles à ce lien [echopen.com/cgu](http://echopen.com/cgu).

2.5 « **Contrat** » désigne les CGV et les Conditions Générales d'Utilisation, y compris l'ensemble de leurs annexes et mises à jour éventuelles.

2.6 « **Devis** » signifie le devis soumis par echOpen au Client et signé électroniquement ou de façon manuscrite par le Client en cas d'acceptation, conformément à la procédure décrite à l'article 3.2 des présentes.

2.7 « **Dispositifs** » désigne la sonde echOpen O1® et l'application echOpen On® (hormis ses fonctionnalités de conservation des images collectées avec la Sonde).

2.8 « **Droits de Propriété Intellectuelle** » signifie l'ensemble des brevets, des demandes de brevet, des droits d'auteur et des œuvres connexes, que ces derniers soient enregistrés ou non, des droits (notamment les droits de secret commercial) sur le savoir-faire, que ces droits soient ou non brevetables ou protégeables par le droit d'auteur, des marques de commerce et de service, des noms commerciaux et des noms de domaine, des droits attachés aux dessins et modèles, des droits sur les logiciels informatiques, des droits sur les bases de données et des droits sur les données, les spécifications, les inventions, les processus, les données, les améliorations et les développements, l'ensemble des autres droits de propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble des enregistrements et des demandes d'enregistrement des droits susmentionnés.

2.9 « **Informations Confidentielles** » signifie toutes les informations divulguées ou fournies par une partie à l'autre partie en vertu du présent Contrat, notamment les informations relatives à la recherche, au développement, aux données et aux résultats de la partie divulgateuse, aux produits, aux inventions, aux œuvres d'auteur, aux secrets commerciaux, aux processus, aux conceptions, aux formules, aux brevets, aux demandes de brevet et aux licences ; aux affaires, au marketing, aux ventes, aux stratégies, aux programmes et aux résultats, y compris les coûts et les prix, aux fournisseurs, aux fabricants, aux clients, aux données du marché, au personnel et à toute autre information confidentielle ou exclusive liée à l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat. En outre, les Droits de Propriété Intellectuelle préexistants de chaque partie sont considérés comme des Informations Confidentielles.

2.10 « **Lois Applicables** » signifie l'ensemble des lois, règlements, politiques, règles éthiques, codes, Directives et toutes autres règles applicables en vigueur au moment où vous accédez à et utilisez les Dispositifs et les Services Digitaux, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données, les dispositions du Code de la santé publique français et les règles de déontologie qui vous sont applicables.

2.11 « **Période d'Abonnement** » signifie la période pendant laquelle vous êtes autorisé à accéder et à utiliser les Services Digitaux en contrepartie du paiement du Prix d'Abonnement et sous réserve du respect des termes du Contrat. La Période d'Abonnement est d'une durée d'un an à compter de la mise à disposition au Client des accès aux Services Digitaux. La Période d'Abonnement est tacitement renouvelée pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation écrite par le Client du renouvellement de la Période d'Abonnement au moins 1 mois avant sa reconduction.

2.12 « **Prix d'Abonnement** » signifie le prix que vous devez payer à echOpen conformément à l'article 4 des présentes CGV pour accéder à et utiliser les Services Digitaux pendant la Période d'Abonnement.

2.13 « **Prix d'Achat** » signifie le prix de vente des Dispositifs que vous devez payer à echOpen conformément à l'article 4 des présentes CGV.

2.14 « **Prix** » signifie le Prix d'Achat et le Prix d'Abonnement.

2.15 « **RPPS** » désigne le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé.

2.16 « **Services Digitaux** » signifie les fonctionnalités d'echOpen On® de conservation des images collectées avec la Sonde et echOpen XP®.

2.17 « **Sonde** » signifie la sonde d'imagerie échographique portable tri-fréquence echOpen O1® développée et fabriquée par echOpen, qui est connectée à votre smartphone via echOpen On® pour vous permettre une amélioration des conditions d'orientation diagnostique.

### 3 COMMANDE

3.1 L'utilisation des Dispositifs et des Services Digitaux est réservée à tout professionnel de santé (sage-femme ou médecin) habilité à pratiquer en France des examens échographiques, enregistré dans le RPPS, dûment inscrit et autorisé à cet effet auprès des Autorités Compétentes ainsi

qu'aux étudiants poursuivant des études pour devenir professionnel de santé et habilités dans ce cadre à pratiquer en France des examens échographiques, le cas échéant sous la supervision d'un professionnel de santé susvisé.

- 3.2 Sur demande du Client, le cas échéant, après analyse de ses besoins par echOpen, echOpen transmet au Client un Devis contenant les instructions permettant de passer commande et les modalités tarifaires applicables, y compris le Prix. Si le Client accepte le Prix et les modalités applicables, il signe électroniquement ou de façon manuscrite le Devis et le retourne à echOpen.
- 3.3 Toute commande par le Client doit faire l'objet d'une acceptation écrite et expresse par echOpen, matérialisée par l'envoi de la Sonde et l'activation du code personnel d'accès du Client à l'application echOpen On® et aux Services Digitaux, ou par toute autre procédé de validation de la commande par echOpen.
- 3.4 A compter de son acceptation par echOpen, toute commande est réputée ferme et définitive et engage le Client. En conséquence, la commande ne peut pas être annulée ni modifiée par le Client après son acceptation par echOpen, sauf accord préalable écrit de echOpen ou dans les conditions prévues dans les présentes CGV.

#### **4 PRIX**

- 4.1 Le Prix est celui en vigueur au jour de la passation de commande, tel que défini dans le Devis..
- 4.2 Le Prix est payable en euros, non résiliable et non remboursable, hors TVA qui sera ajoutée aux factures d'echOpen au taux approprié au jour de la commande.
- 4.3 Le Prix d'Abonnement peut être modifié unilatéralement par echOpen sur information préalable du Client. Le Prix d'Abonnement ainsi modifié est automatiquement applicable à compter du renouvellement de la Période d'Abonnement.

#### **5 MODALITÉS DE PAIEMENT**

- 5.1 Sauf conditions particulières expressément convenues entre les parties, le règlement du Prix s'effectue par prélèvement automatique sur le compte bancaire renseigné dans le mandat de prélèvement SEPA renseigné par le Client lors de la signature du Devis, dans le délai stipulé dans le Devis.
- 5.2 Tout paiement dû par le Client à echOpen ne peut en aucun cas être suspendu ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation par le Client.
- 5.3 En cas de retard de paiement du Prix d'Achat ou du Prix d'Abonnement, echOpen pourra suspendre l'accès du Client aux Services Digitaux, et, le cas échéant, résilier le Contrat dans les conditions prévues à l'article 5.7 des présentes CGV, sans préjudice de toute autre voie d'action, et le Client devra verser à echOpen une pénalité de retard égale à trois (3) fois le taux d'intérêt

appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majorée de 10 points de pourcentage, applicable au jour de l'incident de paiement.

- 5.4 Les pénalités de retard prévues à l'article 5.4 sont calculées sur le montant TTC de la somme restant due, et courent à compter du jour suivant la date d'échéance du Prix. Les pénalités de retard sont exigibles sans rappel de la part de echOpen.
- 5.5 En sus des indemnités de retard, le Client sera de plein droit redevable à l'égard de echOpen du paiement d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement par facture, en application de l'article D. 441-5 du Code de commerce.
- 5.6 A défaut de tout paiement du Prix d'Abonnement à son échéance, echOpen pourra suspendre l'accès du Client aux Services Digitaux, et résilier le Contrat de plein droit sept (7) jours après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts susceptibles d'être demandés par echOpen.
- 5.7 EchOpen conserve la propriété de la Sonde jusqu'au paiement intégral du Prix d'Achat par le Client dans les conditions prévues au présent Article 5. Cette clause ne fait pas obstacle au transfert des risques associés à l'utilisation de la Sonde dès sa mise à disposition. A défaut de paiement du Prix d'Achat à son échéance, echOpen pourra résilier le Contrat de plein droit sept (7) jours après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts susceptibles d'être demandés par echOpen. En cas de résiliation anticipée du Contrat par echOpen conformément aux termes de cet article 5.8, le Client devra restituer la Sonde à echOpen, à ses propres frais et conformément aux instructions d'echOpen. Le Client sera responsable de tout endommagement de la Sonde ainsi retournée.

## **6 GARANTIE**

- 6.1 EchOpen garantit que les Dispositifs et les Services Digitaux sont exempts de tout défaut substantiel, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 du code civil. Dans le cas où, en conformité avec ces dispositions, un défaut substantiel est notifié à echOpen par écrit et que ce défaut substantiel ne résulte pas de la violation par le Client de l'une de ses obligations prévues à l'article 3 des Conditions Générales d'Utilisation, le Client peut, selon le cas, (i) demander le remplacement ou la réparation de la Sonde et/ou de l'application défectueuse, (ii) restituer la Sonde à echOpen et demander le remboursement du Prix d'Achat, ou (iii) demander qu'il soit mis fin à son accès aux Services Digitaux et demander le remboursement du Prix d'Abonnement à proportion de la durée de la Période d'Abonnement pendant laquelle le Client n'a pas pu utiliser les Services Digitaux.
- 6.2 Le Client est seul responsable du choix des Dispositifs pour son utilisation professionnelle et reconnaît que les Dispositifs n'ont pas été développés pour répondre à ses besoins spécifiques.
- 6.3 Sauf dans les cas spécifiquement prévus à l'article 6.1, echOpen ne donne aucune autre garantie, expresse ou tacite, concernant les Dispositifs, les Services Digitaux ou tout autre équipement,

fournitures ou services fournis par echOpen dans le cadre du Contrat. EchOpen ne porte aucune responsabilité en cas d'utilisation, d'aliénation ou de vente non autorisée des Dispositifs par le Client, en particulier en dehors de l'usage pour lequel ils ont été conçus et certifiés.

## **7 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

7.1 Le Client accepte de défendre, indemniser et exonérer de toute responsabilité echOpen, ses administrateurs, dirigeants, salariés et agents pour toute perte, responsabilité, dommage, réclamation, demande ou poursuite, ainsi que les coûts et dépenses connexes encourus (y compris les frais juridiques raisonnables et les honoraires d'avocats) découlant de ou résultant de toute poursuite, réclamation, action ou demande d'un tiers, dans la mesure où ces réclamations résultent de ou sont causées, directement ou indirectement, par (i) la violation du Contrat par le Client, (ii) la négligence ou l'imprudence du Client ou de ses salariés ou agents, ou (iii) la violation de toute Loi Applicable par le Client.

7.2 EchOpen ne pourra être tenu responsable de :

- i. toute perte de bénéfices, de ventes, d'activités ou de revenus ;
- ii. toute interruption d'activité ;
- iii. toute perte d'économies anticipées ;
- iv. toute perte d'opportunité d'affaires, de clientèle ou de réputation ; ou
- v. toute perte ou tout dommage indirect, tout coût, charge ou dépense de quelque nature que ce soit, y compris les intérêts supplémentaires ou les frais de financement, découlant ou en lien avec l'indisponibilité temporaire de l'accès aux Dispositifs ou aux Services Digitaux.

7.3 EchOpen ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommage causé par un virus ou une attaque ou tout autre incident technologiquement nuisible qui pourrait compromettre l'équipement du Client, ses programmes informatiques, ses données ou tout autre matériel lui appartenant en raison de son utilisation des Dispositifs ou des Services Digitaux, à moins que cette perte ou ce dommage ne soit dû à un manquement d'echOpen à ses obligations en vertu du Contrat.

7.4 Sous réserve des exigences du Contrat et des Lois applicables, la responsabilité globale d'echOpen envers le Client pour toute réclamation contractuelle, délictuelle ou autre découlant de l'exécution du Contrat sera limitée au montant du Prix payé au cours des 12 mois précédant immédiatement la date à laquelle la réclamation est survenue.

## **8 DURÉE DU CONTRAT ET RÉSILIATION**

8.1 Le Contrat prend effet à la date à laquelle la commande du Client est acceptée par echOpen conformément à l'article 3.3 des CGV et demeure en vigueur pendant toute la durée d'utilisation par le Client des Dispositifs et/ou des Services Digitaux, à moins d'être résilié conformément à l'article 8.2 des présentes CGV.

- 8.2 Le Contrat peut être résilié dans l'un des cas suivants :
- 8.2.1 En ce qui concerne les Services Digitaux, echOpen peut résilier le Contrat de manière discrétionnaire à tout moment, avec ou sans motif, sans avoir à indemniser le Client, moyennant un préavis de quinze (15) jours.
  - 8.2.2 EchOpen peut résilier le Contrat immédiatement en cas de manquement du Client à l'une de ses obligations énoncées à l'article 3 des Conditions Générales d'Utilisation, sans devoir l'indemniser.
  - 8.2.3 Chaque Partie peut résilier le Contrat immédiatement en le notifiant par écrit à l'autre partie si cette dernière viole le Contrat et ne remédie pas à la violation dans les trente (30) jours suivant la réception de l'avis.
  - 8.2.4 Le Client peut résilier le Contrat en cas de défaut matériel des Dispositifs et/ou des Services Digitaux et dans les conditions prévues à l'article 6.1 des CGV.
  - 8.2.5 Chaque partie peut résilier le Contrat en cas de Force Majeure conformément à l'article 9.3 des CGV.
  - 8.2.6 Le Client peut résilier le Contrat, en ce qui concerne les Services Digitaux, sous réserve d'en informer expressément echOpen par écrit, au moins 1 mois avant la reconduction de la Période d'Abonnement.
- 8.3 En cas de résiliation du Contrat pour quelque motif que ce soit, le Client doit (i) payer le Prix dû conformément au Contrat jusqu'à la date d'effet de cette résiliation, et (ii) retourner ou détruire ou les Informations Confidentielles conformément à l'article 11.5 des CGV

## 9 FORCE MAJEURE

- 9.1 Aucune des parties ne sera tenue responsable à l'égard de l'autre en vertu du Contrat si elle est empêchée ou retardée dans l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat, ou dans l'exercice de ses activités, par un événement constituant un cas de force majeure en vertu des Lois Applicables pendant toute la durée de cet événement. Est considéré comme un cas de force majeure tout événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat, dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et qui empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure les grèves, lock-out ou autres conflits salariaux, la défaillance d'un service public ou d'un réseau de transport ou de télécommunications, la guerre, les émeutes, les troubles civils, les actes de malveillance, les accidents, les effondrements d'installations ou pannes de machines, les incendies, les inondations ou les tempêtes (« **Cas de Force Majeure** »). La partie empêchée d'exécuter son obligation au titre du Contrat doit notifier à l'autre partie la survenance du Cas de Force Majeure et sa durée anticipée, dans un délai de trois (3) jours à compter de la connaissance qu'il a ou aurait raisonnablement dû avoir de l'événement. La partie empêchée doit déployer ses meilleurs efforts pour remédier aux effets du Cas de Force Majeure.
- 9.2 Après cette notification, la partie concernée sera dispensée de l'exécution de ses obligations qui sont empêchées, limitées ou entravées en raison de la survenance d'un Cas de Force Majeure. Cette partie ne sera pas considérée comme ayant manqué à ses obligations en vertu du présent

Contrat et ne sera pas soumise à une quelconque responsabilité ou à un quelconque dommage du fait de son incapacité à exécuter lesdites obligations en raison de l'avènement du Cas de Force Majeure. Un Cas de Force Majeure frappant l'un des contractants ou sous-traitants d'une partie sera considéré comme un Cas de Force Majeure frappant cette partie. La période pendant laquelle une partie doit exécuter ses obligations en vertu du présent Contrat sera prolongée de la durée du Cas de Force majeure. Il convient de préciser, pour des raisons de clarté, que les deux parties sont pleinement conscientes de l'épidémie de COVID-19 et qu'elles l'ont prise en considération lors de la conclusion du présent Contrat. Cette épidémie ne doit pas servir d'excuse à un quelconque retard, sauf si un confinement constitue un Cas de Force Majeure.

- 9.3 Si un Cas de Force Majeure se poursuit pendant plus de deux (2) mois, chaque partie aura la possibilité de résilier le présent Contrat moyennant un préavis de trente (30) jours à l'autre partie, ou de poursuivre le Contrat malgré la survenance du Cas de Force Majeure.
- 9.4 Dans le cas où l'une des parties choisit de résilier le Contrat en raison d'un Cas de Force Majeure, aucune partie n'aura le droit de réclamer des dommages et intérêts en lien avec cette résiliation et cette inexécution et les parties seront, à compter de cette résiliation, libérées de toute autre obligation en vertu du présent Contrat, sauf si la résiliation concerne un Cas de Force Majeure qui vous concerne, auquel cas vous serez redevable du Prix dû à echOpen avant la date de début du Cas de Force Majeure.

## **10 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- 10.1 EchOpen détient exclusivement l'ensemble des Droits de Propriété Intellectuelle sur la Sonde, echOpen On® et echOpen XP®, et sur tout module supplémentaire ou toute nouvelle version de ceux-ci. Le Client reconnaît qu'il ne détient aucun droit sur les Dispositifs et les Services Digitaux, autre que le droit de propriété de la Sonde et le droit d'utiliser echOpen On® et les Services Digitaux conformément aux termes et limitations du Contrat.
- 10.2 EchOpen garantit qu'il détient et continuera de détenir pendant toute la durée du Contrat l'ensemble des droits nécessaires à l'utilisation des Dispositifs et des Services Digitaux et à l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat.

## **11 INFORMATIONS CONFIDENTIELLES**

- 11.1 Sauf dans la mesure expressément autorisée par le Contrat ou par la partie divulgatrice par écrit ou imposée par les Lois Applicables, la partie réceptrice s'engage à assurer la confidentialité des Informations Confidentielles et à ne les divulguer à aucun tiers ni les utiliser à d'autres fins que celles prévues par le Contrat pendant toute la durée du Contrat et pendant dix (10) ans à compter de son expiration ou de sa résiliation.
- 11.2 La partie réceptrice ne peut utiliser les Informations Confidentielles que dans la mesure nécessaire à l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat et ne peut les utiliser à aucune



autre finalité. La partie réceptrice peut divulguer les Informations Confidentielles au seul personnel ayant besoin de ces informations pour exécuter le Contrat, sous réserve qu'il soit soumis à des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles énoncées au présent article 11.

- 11.3 Les obligations de confidentialité énoncées à l'article 11 ne s'appliquent pas lorsque la partie réceptrice peut démontrer que l'information :
- 11.3.1 relève du domaine public ou est tombée dans le domaine public sans faute de la partie réceptrice ;
  - 11.3.2 a été fournie à la partie réceptrice par un tiers légitimement en possession de cette information et qui n'est soumis à aucune obligation de confidentialité à l'égard de celle-ci ;
  - 11.3.3 était déjà connue de la partie réceptrice au moment de la réception de cette Information Confidentielle, comme le démontrent les documents écrits de la partie réceptrice existant au moment de la divulgation ; ou
  - 11.3.4 a été développée de manière indépendante par la partie réceptrice sans avoir accès aux Informations Confidentielles, comme le démontrent les documents écrits de la partie réceptrice existant au moment de la divulgation.
- 11.4 Nonobstant les stipulations du présent article 11, la partie réceptrice peut divulguer certaines Informations Confidentielles dans la mesure où cette divulgation est requise par les Lois Applicables ou une Autorité Compétente ou en vertu d'une ordonnance valide d'un tribunal, à condition que la partie réceptrice informe de cette divulgation la partie divulgatrice, par écrit et dans un délai raisonnable, et qu'elle fournisse à la partie divulgatrice, sur demande de cette partie, toute aide raisonnablement nécessaire pour obtenir une ordonnance conservatoire ou un traitement confidentiel empêchant ou limitant la divulgation et/ou exigeant que les Informations Confidentielles ainsi divulguées soient utilisées uniquement aux fins pour lesquelles les Lois Applicables ou une Autorité Compétente le requièrent ou pour lesquelles l'ordonnance a été rendue.
- 11.5 À la résiliation ou à l'expiration du Contrat, ou sur demande écrite de la partie divulgatrice, la partie réceptrice doit restituer ou détruire promptement tous les documents, notes et autres matériels tangibles contenant des Informations Confidentielles, ainsi que toutes les copies de celles-ci, à condition toutefois que la partie réceptrice puisse conserver une copie le cas échéant conformément à ses obligations en matière d'archivage.

## **12 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

- 12.1 Dans le cadre de l'exécution du Contrat, les parties doivent se conformer à l'ensemble des Lois Applicables en matière de protection des données personnelles. Le Client reconnaît être responsable de traitement conformément aux Lois Applicables et que la société echOpen est un sous-traitant en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel du patient générées dans le cadre de l'utilisation de l'application echOpen On®, dans les conditions prévues aux articles 8.1 et 8.2 et à l'Annexe 1 des Conditions Générales d'Utilisation.

12.2 Nonobstant ce qui précède, dans le cadre d'une recherche ou dans un objectif d'amélioration de nos services, produits ou algorithmes, echOpen sera amené à réutiliser pour son propre compte certaines données à caractère personnel du patient. echOpen sera à ce titre responsable de traitement et se conformera aux lois et réglementations applicables. L'annexe 2 des Conditions Générales d'Utilisation décrit le cadre de la réutilisation de certaines données, qui s'effectuera en conformité avec la méthodologie de référence MR-004 (*Délibération n° 2018-155 du 3 mai 2018*). Votre acceptation des Conditions Générales d'Utilisation implique votre plein accord pour prêter votre concours conformément à leur annexe 2, afin qu'echOpen puisse respecter les obligations qui en découlent.

12.3 **Il est rappelé que conformément à l'article 8.3 des Conditions Générales d'Utilisation, vous ne devez jamais partager sur l'application echOpen XP® de données personnelles relatives à vos patients. A défaut, vous êtes susceptible d'engager votre responsabilité vis-à-vis d'echOpen et de vos patients.**

12.4 EchOpen collecte et traite les données à caractère personnel du Client à des fins de gestion de la relation commerciale et agit pour cette seule finalité en tant que responsable de traitement, dans les conditions prévues à l'Annexe 3 des Conditions Générales d'Utilisation.

### **13 DIVERS**

13.1 Les Conditions Générales d'Utilisation et les CGV constituent l'intégralité du Contrat conclu entre les parties relativement à l'objet des présentes et prévalent sur tout contrat ou arrangement oral ou écrit antérieur.

13.2 Toute modification du Contrat doit, afin d'être contraignante pour les parties, faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

13.3 Aucune stipulation du Contrat ne saurait être interprétée comme créant une relation d'emploi, une coentreprise ou un partenariat entre les parties. La relation entre echOpen et le Client est uniquement celle de vendeur et d'acheteur, et de donneur et de preneur de licence. Aucune des parties n'est un partenaire, un agent, une coentreprise ou un représentant de l'autre partie.

13.4 Si une ou plusieurs clauses du présent Contrat sont considérées en tout ou partie comme invalides, illégales ou inapplicables, pour quelque raison que ce soit, toutes les autres clauses du Contrat demeurent valides et applicables.

13.5 Chacune des parties s'engage, à ses propres frais, à souscrire et maintenir une assurance appropriée et d'un montant suffisant, lui permettant de couvrir sa responsabilité en application du Contrat. Sur demande d'une partie, l'autre partie s'engage à fournir sous les plus brefs délais les preuves écrites de l'assurance ainsi contractée.

13.6 Le Contrat est conclu intuitu personae et le Client ne pourra en aucun cas le céder, en tout ou partie, à un tiers sans l'accord préalable écrit d'echOpen.

13.7 Tout litige, différend ou réclamation découlant du Contrat ou s'y rapportant, y compris concernant la validité et l'interprétation du Contrat et les litiges et réclamations non contractuels, est soumis au droit français et interprété conformément à celui-ci.